

Année  
2021/2022

# PROJET PÉDAGOGIQUE

Accueil de loisirs périscolaires



**École de Ploumanac'h**  
Perros-Guirec

**Service Jeunesse,  
Vie Scolaire et Sport**  
affairescolaires@perros-guirec.com  
02 96 49 02 59

Année  
2021/2022

# PROJET PÉDAGOGIQUE

## Accueil de loisirs périscolaires

I - Introduction

II - Organisation Covid 19

III - Finalités du projet éducatif Service Jeunesse, Vie Scolaire et Sport (SJVSS)

IV - Objectifs pédagogiques Temps péri - scolaire école de Ploumanac'h

V - Moyens

1. Les locaux
2. Les moyens humains
3. Les moyens matériels
4. Outils pédagogiques

VI - Fonctionnement des accueils périscolaires sans protocole

1. Accueil du matin
2. Pause méridienne
3. Accueil du soir

VII - Le rôle de l'adulte accompagnateur : animateur, Atsem, agents des salles de restauration

VIII - Organisation du travail



## I. Introduction

Le projet pédagogique est un outil obligatoire et indispensable au bon déroulement d'un accueil de mineurs. Il répond au projet éducatif du service Jeunesse - Vie Scolaire et Sport (SJVSS) de la commune de Perros-Guirec et reste complémentaire du projet de l'école.

L'accueil périscolaire est un temps de transition entre la famille et le temps scolaire. Son organisation vise avant tout à créer un espace de détente et de bien être pour les enfants. La responsabilité de ce temps reste sous la responsabilité pleine et entière de la commune. Il sera observé plus après les horaires précis de transfert de responsabilité avec l'équipe enseignante de l'école. Ce moment particulier ne doit pas être flou ou mal organisé, source de manque de maîtrise quant à l'encadrement que les adultes doivent avoir auprès des enfants.

Il ne s'agit pas d'une simple « garderie », mais d'un lieu de vie et d'enrichissement, où le respect du rythme de vie de l'enfant est prioritaire.

Pour l'enfant c'est un lieu de repos et d'activités libres, un lieu de détente, de découvertes, de dépense physique et de loisirs où il pourra choisir les activités qui l'intéressent (Jeux de société, lecture et découverte du livre, activité manuelle, activité sportive ...), sous la responsabilité d'un ou plusieurs animateurs du SJVSS.

L'accueil périscolaire (mis à part le temps de pause méridienne) est déclaré comme un accueil de loisirs auprès de la Direction Départementale de l'éducation Nationale, de la jeunesse et des sports. Il est également déclaré auprès de la Protection Maternelle Infantile (PMI) pour l'accueil des enfants de moins de 6 ans.

L'accueil est déclaré sous le numéro : 0220486AP000221-E01

Il est demandé aux familles de s'inscrire sur le portail internet pour l'accueil périscolaire du matin et du soir ainsi que pour la restauration scolaire.

## II Organisation Covid 19

Dans le contexte actuel de pandémie mondiale lié à la covid 19, l'organisation mise en place sur les temps d'accueil périscolaire ainsi que sur la pause méridienne tiens compte du protocole évolutif de l'éducation nationale afin de respecter au mieux les gestes barrières et la distanciation physique.

Un suivi Covid 19 sera effectué tous les jours, afin de remonter rapidement un éventuel cas de contamination et permettre un dépistage efficace.

Afin d'éviter un brassage trop important des élèves dans la salle de restauration nous conservons le double service du midi.

Ainsi sur le temps de cantine et sur les accueils périscolaires les enfants resteront avec leur groupe classe et ne pourront se mélanger entre les classes. A déterminer avec la directrice de l'école de Ploumanac'h si nous faisons de même dans la cour.

Tous les agents municipaux en contact avec les enfants possèdent leurs « pass sanitaires » et doivent porter le masque en intérieur.

Cette organisation est susceptible d'être modifié en fonction de l'évolution de la situation épidémique.





### III. Finalités du projet éducatif du S.J.V.S.S :

- Contribuer au développement et à l'épanouissement du mineur dès 3 ans et des jeunes adultes Perrosiens et/ou présents sur le territoire de PERROS-GUIREC, et ce grâce à l'outil animation dite d'éducation populaire
- Utiliser l'animation comme outil de veille quant aux maux relatifs à la santé et au Bien - Être des jeunes et à la nature de la délinquance des mineurs sur le territoire Perrosien ;
- Favoriser l'éducation à la citoyenneté ;
- Assurer une cohérence transversale à court et moyen terme auprès du public de 3 à 25 ans sur l'ensemble de nos réflexions et réalisations ;
- Assurer une présence tout au long de l'année du

service Jeunesse, Vie Scolaire et Sport

- Aller vers et surprendre, favoriser l'animation itinérante ;
- Intégrer l'éducation physique et sportive sur l'ensemble de nos finalités citées ci-avant ;
- Soutenir la parentalité

### IV. Objectifs Pédagogiques sur les temps périscolaires

#### 1. Permettre la sociabilisation de l'enfant

Tous les êtres humains sont égaux en dignité, ceci quel que soit leur âge, leur sexe, leur origine, leur conviction, leur culture, leur situation sociale. Il est essentiel d'accorder à chacun la même dignité en respectant son unicité et ses différences.

Il est donc nécessaire de mettre en place un cadre, une structure de vie commune dans laquelle:

- l'enfant devra témoigner d'un comportement « sociable », c'est-à-dire qu'il prenne conscience de l'autre, qu'il l'accepte avec ses différences ;
- l'enfant pourra participer à l'élaboration des règles de vie et devra les respecter ;
- l'enfant devra respecter le matériel et les espaces mis à sa disposition ;
- l'enfant pourra participer ou non aux activités proposées.

#### 2. Favoriser la responsabilisation et l'autonomie de l'enfant

L'autonomie est à la fois la capacité et le droit de se gouverner seul.

Pour un enfant, c'est donc la possibilité d'expérimenter, d'acquérir des compétences, des connaissances, pour comprendre et pouvoir agir seul, de manière réfléchie sur lui-même ou sur son milieu.

Le désir de chaque personne, notamment des enfants et des jeunes, est de grandir, devenir autonome, adulte.

L'autonomie ne se décrète pas, elle ne peut être qu'un apprentissage progressif : à la fois une prise d'initiative et une sociabilisation (respect de l'autre, prise en compte des contraintes de la vie collective).

Depuis un an, nous avons mis en place « La roue des solutions », système bienveillant de résolution de problèmes respectueux et non violent.

Afin de réguler le bruit lors du repas un bâton de pluie (outil pédagogique) est utilisé en collaboration avec les enfants.

#### 3. Respecter le rythme de l'enfant

L'accueil périscolaire se fait à des moments « particuliers » de la journée de l'enfant :

Le matin, parce que le sommeil des enfants a souvent été interrompu ;

- Le midi, sur le temps de la pause méridienne
- Le soir, parce qu'il ressent la fatigue d'une journée de classe. Le début de la garderie sera consacré à un goûter, suivi d'un temps calme avec la possibilité de faire ses leçons pour les enfants des classes élémentaires (sur inscription à l'année).

Ces moments sont également remarquables du fait de la séparation « temporaire » entre l'enfant et ses parents et/ou responsables légaux

Il est donc important pour les professionnels qui s'occupent de l'enfant de veiller à son bien-être et d'être à l'écoute de ses besoins.

#### **4. Assurer la sécurité physique et morale de l'enfant**

Pour que l'enfant puisse trouver sa place dans l'accueil périscolaire, il est important de mettre en place une structure qui précise les droits et les devoirs de chacun (enfants et adultes). Règles de vie élaborées avec les enfants. Dans ce contexte de covid 19, l'animateur doit accompagner l'enfant à l'apprentissage des gestes barrières de la manière la plus douce possible.

#### **5. Rendre l'enfant acteur de son temps d'accueil périscolaire**

L'enfant peut décider de jouer, de se reposer et même de ne rien faire s'il est fatigué.

#### **6. Être à l'écoute des familles**

Les animateurs qui accueillent les enfants doivent être à l'écoute des parents, afin de s'assurer du bien-être physique et psychologique des enfants. Ils sont tenus aux droits de réserve. Pour toute communication particulière, seul le directeur des accueils péri - scolaires ou ses supérieurs hiérarchiques sont habilités à intervenir.

Le directeur des accueils périscolaires sera en lien avec les directeurs d'écoles afin d'affiner une cohérence pédagogique sur l'ensemble des temps de la journée des enfants.

#### **7. Etre en lien avec l'équipe des enseignants qui traitent du projet d'école.**

Il conviendra de travailler en collaboration avec les enseignants et notamment le directeur pour assurer une cohérence pédagogique sur la journée. Le directeur des accueils périscolaires assurera ce lien essentiel.

### **V. LES MOYENS :**

#### **1. Les Locaux**

- . 1 salle : Espace Périscolaire du matin et du soir (maternelle + primaire)
- . 1 salle : Salle de restauration
- . 1 salle de motricité : activité périscolaire midi-soir (maternelle + primaire)
- . 1 salle de restauration : étude du soir
- . Cour extérieure bitume – herbeux
- . Sanitaires : 4 blocs

#### **2. Les moyens humains**

##### **Temps d'Accueil du matin - midi - soir.**

1 directrice des espaces périscolaires : Catherine HARANG

##### **Matin :**

- . 1 Animatrice - ATSEM : Karine LEDAN

##### **Midi :**

. 1 personnel restauration scolaire + 1 Vacataire + 5 animateurs

. 1 personnel restauration scolaire : Véronique LE COZ + Vacataire 3( service-débarrassage 2<sup>ème</sup> service)



- . 1 animatrice : Sarah AMOURET
- . 1 animatrice : Patricia QUENTIN
- . 1 animatrice (Coordinatrice Adjointe - responsable périscolaire) : Catherine HARANG
- . 1 animateur vacataire : Léandre GASTE
- . 1 animatrice vacataire : Elisabeth BRIAND

<b>REPARTITION DU PERSONNEL SUR LE TEMPS MERIDIEN</b>			
<b>1<sup>er</sup> temps 11h45-13h30 (1h45) (transfert de responsabilité à 13h20)</b>			
Classe	Repas 11h45-12h25	Sieste : 12h25-12h30	Tps Récréatif : temps calme-Cour : 12h25-13h20
TPS-PS-MS-GS	Sarah AMOURET (Accompagnement personnalisé Anatole Brunet) Léandre GASTE Patricia Quentin	Karine <u>LEDAND</u>	Sarah AMOURET (Accompagnement personnalisé Anatole Brunet) Léandre GASTE
GS-CP-CE1	Elisabeth BRIAND Catherine HARANG		Elisabeth BRIAND
<b>Service - Débarrassage</b> Véronique Le Coz - Catherine HARANG (Débarrassage)			
<b>2<sup>ème</sup> temps 12h30-14h15 (1h45) - (transfert de responsabilité à 14h05)</b>			
Classe	12h30-12h40 transfert de responsabilité / Temps récréatif Repas 12h40-13h20	Temps récréatif: 13h20-14h05	
CE1-CE2-CM1	Patricia QUENTIN	Patricia QUENTIN	
CM1-CM2	Catherine HARANG	Catherine HARANG	
<b>Service - Débarrassage</b> Véronique Le Coz - <b>Vacataire 3 (12h20-13h20)</b>			

### Soir :

- . 3 animatrices dont le responsable de l'accueil périscolaire + deux bénévoles accompagnement aux devoirs
- . 1 animatrice maternelle : Nathalie RAVAUD
- . 2 animatrices élémentaires (dont le directeur de l'accueil périscolaire)
  - Patricia QUENTIN
  - Catherine HARANG (directrice de l'accueil périscolaire)
  - 2 bénévoles accompagnement « Aide aux leçons » : Marie Cécile HELLEBOID et Catherine LAUREC

### 3. Moyens matériels

- . Matériel du SJVSS
- . Après accord de l'équipe enseignante, matériel de l'école de Ploumanac'h

### 4. Outils pédagogiques

- . Les règles de vie élaborées avec les enfants de l'école en cohérence avec le règlement intérieur de l'école et en lien avec les enseignants
- . Espace cantine
- . Espace Périscolaire
- . Espace cour de récréation

- . Aménagement des espaces des accueils périscolaires
- . Mise en place de la roue des solutions. Utilisation du Bâton de pluie afin de réguler le bruit lors du repas

## VI. Fonctionnement des accueils périscolaires

### 1. Le matin

#### Horaires

08h00 à 8h35 : Temps d'accompagnement par Karine Lédan ( une animatrice -ATSEM)

8h35 : Transfert de responsabilité entre l'équipe des accueils périscolaires et les enseignants.

#### Descriptif :

L'arrivée échelonnée des enfants est prise en charge par l'animatrice-ATSEM.

Une feuille traçabilité est à remplir par l'animatrice-ATSEM puis transmis ensuite à Catherine HARANG (responsable du temps périscolaire) (traçabilité COVID-19) qui les inscrits via l'application « pockéto »

Les élémentaires et maternelles seront dans la même salle. Les enfants seront dans leur espace dédié par classe :

Différents ilots ludiques seront proposés :

- Ilots lecture
- Ilots « jeux and compagnie » : Mise à disposition de Jeux de société, dinette, kapla...
- Ilots dessin and co

L'enfant peut passer d'une activité à l'autre librement (dans son espace dédié) et ainsi débiter sa journée sereinement.

Le prêt de matériel se fera par groupe classe.

### 2. Pause méridienne :

Sous forme de deux temps (2 classes) afin d'éviter le brassage d'enfants.

**1er service :** Classe de maternelle – GS/CP/CE1

**Horaires :** 11h45-13h20

11h45 : Transfert de responsabilité entre les enseignants et les animateurs

11h45-12h25 : Repas

12h25 -13h20 : Temps Sieste-calme et récréatif

Pour les maternelles

À partir de 12h25 : Sieste pour les petites sections. (La sieste est tolérée pour les moyennes sections).

12h25-13h20 : Activités encadrés pour les moyennes sections -grande section

Le temps récréatif se déroulera en deux temps : Temps calme et temps récréatif

13h20 : Transfert de responsabilité entre les animateurs et les enseignants

Pour les GS-CP-CE1 :

12h25-13h20 : Activités-temps calme (salle de motricité) et jeux de cours

13h20 : transfert de responsabilité entre les animateurs et les enseignants

#### Descriptif

Une feuille traçabilité est à remplir par l'animateur référent de son groupe classe puis transmis ensuite au responsable du temps périscolaire (traçabilité COVID-19) Chaque feuille de traçabilité est transmise à la coordinatrice enfance à la fin du repas par l'intermédiaire du responsable périscolaire.



L'inscription de chaque enfant au temps du repas est réalisée par la responsable du temps périscolaire du repas via l'application « Pockéto ».

Chaque animateur référent de leur classe transmettra une feuille présence des enfants après chaque repas au responsable du temps périscolaire.

### Le temps du repas :

Malgré la mise en place du protocole , il sera primordial pour l'animateur de favoriser l'autonomie et la sociabilisation.

Afin de respecter le protocole sanitaire, ce sont les animateurs qui font le service, débarrassage. le moment du repas doit être Agréable, nous n'obligeons pas les enfants à manger mais à goûter.

La nourriture doit favoriser le plaisir des sens : Le goût, l'odorat, la vue, l'écoute et parfois le toucher.

Les enfants se placeront deux par table. Un plan de table sera organisé de vacances à vacances.

### Pour la classe de maternelle :

Pour un bon accompagnement des enfants, trois animateurs accompagnent les enfants sur ce temps.

Sarah (ATSEM- animatrice) aura en charge de manière individuel Anatole Brunet scolarisé en grande section

Patricia Quentin sera en charge de récupérer les enfants en classe et de les ramener à la cantine

Léandre les installera et commencera le service.

Afin de limiter les gâchis et une suralimentation, la vaisselle a été adapté :

- Petite assiette
- Cuillère à soupe pour le service

Les animateurs ne mangent pas à table avec les enfants, ils sont chargés de faire le service et surtout d'accompagner les enfants de table en table (découpe des aliments, apprentissage du gouter...)

Seul Sarah reste à table avec Anatole, afin de l'accompagner au mieux.

À la fin du repas les animateurs sont chargés de débarrasser les tables

### Pour la classe de GS-CP-CE1 :

Pour un bon accompagnement des enfants, deux animateurs accompagnent les enfants sur ce temps.

Comme l'an dernier, une animatrice viendra chercher les enfants en classe 5 minutes avant le repas.

« Un passage aux toilettes et je m'installe à ma place à la cantine. »

L'idée étant de prendre son temps, afin que le repas soit un moment agréable et donc de calme.

Afin de respecter le protocole sanitaire, ce sont les animateurs qui font le service, débarrassage.

Deux animateurs sur le temps du repas facilitent l'accompagnement des enfants (plaisir de manger, éviter le gaspillage, faire goûter les aliments).

Pour un bon fonctionnement de ce temps de vie quotidienne il sera primordial pour les animatrices de favoriser l'autonomie, la sociabilisation, et surtout leur apprendre à limiter le gâchis et la suralimentation.



## Après le repas :

### Pour les maternelles :

- La sieste encadrée par une ATSEM pour les petites sections
- Pour les moyennes et grandes sections :

le temps récréatif est réparti en deux temps forts :

- Temps calme dans la salle de classe des maternelles : raconte histoire, jeux de société
- Temps cour

Le temps récréatif est encadré par un animateur (Léandre Gaste)

Sarah Amouret s'occupera de manière individuel d'Anatole Brunet sur ce temps.

### °Pour les GS-CP-CE1

Le temps récréatif est réparti en deux temps forts :

Un temps calme est mis en place sous forme de jeux, lecture, activité manuel (salle de motricité) et un temps cour.

**2<sup>ème</sup> service :** Classe CE1-CE2- CM1 / Classe CE1-CE2- CM1/CM2

**Horaires :** 12h30-14H05

12h30 : Transfert de responsabilité entre les enseignants et les animateurs.

12h40- 13h20 : Repas

13h20-14h05 : Activités et jeux de cours

14h05 : Transfert de responsabilité entre les animateurs et les enseignants

### **Descriptif :**

Le deuxième service correspond à deux classes (CE1-CE2-CM1 ; CM1-CM2)

Pour 12h30, un temps récréatif de 10 minutes sera mis en place.

Avant le repas , afin de réguler le passage aux toilettes et de responsabilisé les enfants , deux enfants seront nommés responsables de rang (un enfant entrée couloir, un autre côté toilettes.)

Afin de respecter le protocole COVID , l'aménagement de la restauration scolaire tient compte de la distanciation d'au moins deux mètre par groupe. Deux espaces ont donc été mis en place.

Chaque classe aura un animateur référent qui sera chargé du service, débarrassage.

Une feuille traçabilité est à remplir par l'animateur référent de son groupe classe puis transmis ensuite au responsable du temps périscolaire (traçabilité COVID-19)

## Repas :

L'inscription de chaque enfant est réalisée par la responsable du temps périscolaire à chaque fin du repas via l'application « Pockéto ».

Chaque animateur référent de leur classe transmettra une feuille présence des enfants après chaque repas au responsable du temps périscolaire

Mise en place des règles de vie sur le temps du repas élaborées avec les enfants en début d'année. Elles pourront évoluer dans l'année.

## Après le repas :

L'animateur récupère son groupe classe pour le temps récréatif. Il est important de souligner que les enfants doivent rester par classe et ne peuvent se mélanger avec les autres.

Les animateurs proposeront : La mise à disposition de matériel sera autorisée au sein du même groupe classe.

Des caisses-classes seront mis en place.

Des activités semi - encadrées dans la cour, la salle de motricité

- ° Mise à disposition de caisse à livres de la bibliothèque municipale
- ° Mise à disposition de jeux de société du périscolaire
- ° Activités réalisées pour et avec les enfants dans la cour

°C'est aussi un temps libre pour les enfants avec prêt de matériel.

Les enfants seront sous la responsabilité de l'animateur jusqu'à 14h05.

Un temps systématique sera pris avec la directrice lors du transfert de responsabilité

### 3. Le soir

**Horaires :** 16h30-18h30

16h30 : Transfert de responsabilité entre les enseignants et les animateurs.

16h30 - 17h00 : Accueil des enfants de l'accueil périscolaire et pointage (Pokéto) puis goûter

17h00 - 17h30 : Temps calme (Nathalie) avec les maternelles

17h00-17h30 : Accompagnement aux leçons sur inscription avec les parents (Cathy et Patricia) et deux bénévoles répartis sur la semaine

17h30/18h30 : Temps libre de loisirs en semi – autonomie ou de manière encadrée (Nathalie, Cathy et Patricia)

Jusqu'à 18h30 : Transfert de responsabilité entre les animateurs et les parents

### **Descriptif :**

Le responsable de l'accueil périscolaire ira chercher directement les enfants en classe élémentaire à partir de 16h30.

L'ATSEM référent de la classe maternelle sera chargé d'amener les enfants à l'accueil périscolaire. Les enfants seront regroupés par groupe classe sur tous le temps périscolaire du soir.

Il sera demandé aux familles de fournir une gourde d'eau.

Le prêt de matériel sera possible uniquement par groupe classe et chaque groupe devra être séparé d'au moins un mètre.

C'est la fin de la journée, l'enfant peut être fatigué et peu enclin à se concentrer. Il est donc souhaitable d'éviter l'activisme et de privilégier la détente et le repos. Les activités sont proposées en tenant compte des possibilités de concentration de l'enfant. L'approche doit toujours être ludique dans le plaisir partagé.

Il s'agira de proposer aux enfants un espace et un temps favorable aux leçons et aux activités éducatives paisibles les lundis, mardis, jeudis et vendredis

Après le goûter, les enfants de la classe maternelle pourront se poser autour de plusieurs histoires racontées par l'animatrice en charge des maternelles

Une intervention des collègues de la bibliothèque municipale sera mise en place tous les vendredis d'avant chaque vacances.

L'accompagnement aux leçons sera maintenu par deux animateurs.

Une aide plus personnalisée sera également proposée par deux bénévoles intervenants chacune le lundi – mardi - jeudi (pas plus de 2 enfants).

### **Comment ?**

L'accompagnement aux leçons se fait sur inscription des parents à l'année.

Les enfants bénéficient d'un espace surveillé (restaurant scolaire) avec deux animateurs qui pourront, selon ses capacités, accompagner les enfants, sans prendre la place des parents qui vérifieront l'état d'avancement des leçons du jour.

Pour les enfants n'ayant pas de leçons, ce temps calme sera l'occasion de pratiquer des activités calmes comme la lecture, jeux de société.

Une intervention des collègues de la bibliothèque municipale est mise en place chaque vendredi. De 17h30 à 18h30, les animateurs proposeront tous les soirs une activité aux enfants. L'enfant peut aussi sur ce temps avoir envie de ne rien faire, à nous de lui en donner les moyens :

- Ilot lecture
- Ilot jeux de société et autres
- Ilot atelier créatif

- Ilot sportif

Les parents pourront venir chercher leur enfant à n'importe quel moment.

À noter : le vendredi, l'aide aux leçons ne sera pas proposée.

Ce temps calme ne peut l'être que si les animateurs et les enfants ne soient dérangés par personne.

Pour les enfants inscrits à l'accompagnement aux leçons, il est demandé aux parents de venir les chercher à partir de 17h30

De 17h30 à 18h30, des activités semi - encadrées dans la cour, la salle de motricité

° Mise à disposition de caisse à livre de la bibliothèque municipale

° Mise à disposition de jeux de société de la ludothèque de Perros-Guirec

° Mise à disposition de jeux de société du périscolaire

° Activités réalisées pour et avec les enfants dans la cour

° C'est aussi un temps libre pour les enfants avec prêt de matériel.

Les parents pourront venir chercher leur enfant à n'importe quel moment.

A noter que le vendredi l'aide aux leçons ne sera pas proposée

## VII. Le rôle de l'animateur :

L'animateur a des interactions avec différents acteurs, et en tout premier lieu avec l'enfant. Il est garant de sa sécurité physique et affective. Il se doit donc d'être pour lui, un repère stable. L'animateur est le garant du cadre (règles) dans lequel l'enfant évolue.

Pour cela, il doit permettre de favoriser l'expression de l'enfant, mais aussi aller au-devant de lui.

Il doit être juste et équitable.

L'animateur accompagne l'enfant dans la construction de sa personnalité. Pour cela, il doit essayer de donner à l'enfant les moyens de faire par lui-même, de réaliser des découvertes.

On identifie quatre postures chez l'animateur :

- Laisser jouer (observation) ;
- Donner à jouer (installation d'un environnement particulier) ;
- Faire jouer (diriger) ;
- Jouer avec.

L'animateur devra faire « respecter » la notion des gestes barrières aux enfants sous forme ludique (jeux, chansons...)

L'animateur n'est pas isolé dans ses fonctions auprès des enfants. Il fait partie d'une équipe périscolaire.

L'animateur est à même de prendre des initiatives, d'exprimer son désaccord ou ses questionnements. Il prend soin de les exprimer au bon endroit et à un moment approprié, donc pas face aux enfants.

L'animateur recherche en cas de besoin une solution individuelle ou collective au problème rencontré afin de pouvoir adapter une réponse applicable à l'ensemble des membres de l'équipe (consensus).

## VIII. Organisation du travail :

:Des temps de réunion de travail régulier de l'ensemble du personnel intervenant sur les différents accueils devront être mis en place pour assurer le bon fonctionnement du projet pédagogique. Tous les jours le midi un « point » sera fait avec l'enseignant responsable de la surveillance de cour.

Des temps d'échanges réguliers avec le directeur de l'établissement devront être mis en place. Retard, absence etc... : Tous ces contre temps devront être communiqués au responsable du site afin qu'il fasse le nécessaire dans les plus brefs délais.

**Informations et contact :**

**Service Jeunesse ,  
Vie scolaire et Sport**

12 rue des Sept-Iles

[affairescolaires@perros-guirec.com](mailto:affairescolaires@perros-guirec.com)

02 96 49 02 59

[www.perros-guirec.com](http://www.perros-guirec.com)